



Programme de formation

TP Agent de Sûreté et Sécurité Privée

Objectif :

- Acquérir les compétences nécessaires pour devenir Agents de Prévention et de Sécurité.
- Obtention d'un diplôme reconnu niveau 4.
- Réussir l'examen de fin de formation.

- 1° Les modules mentionnés à l'article 7 ;
- 2° Les modules « Initiation au risque incendie » (7 heures), les modules de la partie « Événementiel » (14 heures) et le module « Gestion des risques et des situations conflictuelles » (9 heures) mentionnés à l'article 8.

Durée :

- 392 heures.
(7 H/jour sur 56 jours)

Nombres de personnes :

- Minimum 3 personnes
- Maximum 12 personnes

Délai d'accès :

- Nombre minimum de stagiaire
- Accord de financement

Pré-requis :

- Contrôle des capacités à effectuer un compte rendu oral et écrit.
- Posséder une autorisation préalable ou provisoire du CNAPS.

Accessibilité :

- Formation accessible aux personnes en situation d'handicap.
- Module SSIAP sous réserve de validation du certificat médical.

France Compétences :

- N° RNCP 34507
- Début de certificat : 01/03/2020
- Certificateur : Ministère du Travail du plein emploi et de l'insertion

Cas de dispense :

- Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant deux années sur une période de cinq ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques prévus au présent arrêté.
- Pour l'obtention des cartes professionnelles mentionnées aux articles 8 et 9, les personnes titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'[article 1er du décret n° 2015-1289 du 14 octobre 2015](#) portant création d'une carte professionnelle de surveillance dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles et économiques rassemblant plus de 1 500 personnes sont dispensées, à leur demande, dans le cadre de la formation initiale, du suivi des modules de formation suivants :

Modalités des acquis de la formation :

- Des évaluations de la formation seront effectuées à la fin de chaque module sous format de QCU, QCM ou question ouverte. Les résultats seront reportés sur un document de suivi du stagiaire.

Condition de validation

- Questionnaire professionnel (45 minutes)
 - Mise en situation professionnel (90 minutes)
 - Entretien professionnel (15 minutes)
 - Entretien final (10 minutes)
- Toutes les épreuves doivent être validées pour l'obtention du diplôme. En cas d'échec d'une des épreuves le stagiaire dispose de 1 an pour valider le module manquant.

Documentation :

- Attestation de formation
- Un livré stagiaire

Moyens pédagogiques :

- Poste Centrale de sécurité
- Moyens d'extincteur (extincteur, R.I.A)
- Générateur de flamme
- Matériel de secourisme.
- Etc..

Date de session :

- Nous contacter ou rendez-vous sur www.alpes- formations-conseils.fr

Responsable pédagogique :

- M. Jean-Karol DEGASPERI

Devis, renseignement et inscriptions :

- CPF :
- Mail : contact@alpes- formations-conseils.fr
- Tel : 04 92 66 31 91 ou 06.75.10.93.78

Suite de parcours ou débouchés :

- <https://www.francetravail.fr/actualites/le-dossier/services-a-la-personne/securite-1.html>
- <https://ges-securite-privée.org/le-secteur/chiffres-et-activites>
- <https://alpes- formations-conseils.fr/offres-emploi>
- Mail : contact@alpes- formations-conseils.fr
- Tel : 04 92 66 31 91 ou 06.75.10.93.78



Programme

CCP 1 : Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

- Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée.
- Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection.
- Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter.
- Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation.

CCP 2 : Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces.

- Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire.
- Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée.
- Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme.

CCP 3 : Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée.

- Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.
- Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation.